

Réunion du 6 septembre 2023

Procès-verbal N° 03

Présidence M. M. PINGUET

Présents : MM. G. MARTIN, L. ERAY

Excusés : Mme P. BEAURENAUD, MM. B.MAY, JC. PIBOIN

COMPÉTITIONS MASCULINES

RAPPEL

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. Correspondance

Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.

1 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 3 septembre 2023

DEPARTEMENTAL 3 poule A

CIE IMPHY 2 / ST SAULGE 1 – match n° 50262.1

Le match initialement prévu le 3 septembre 2023 est reporté au 17 septembre 2023.

Accord des deux clubs et de la Commission.

La commission remercie le CIE IMPHY de sa sportivité.

CHANTENAY 1 / ST PIERRE 2 – match n°50263.1

Le match initialement prévu le 3 septembre est reporté au 17 septembre 2023

Journée du 10 septembre 2023

DEPARTEMENTAL 2 poule A

VAUZELLES 3 / POUILLY 1 – match n° 50116.1

En raison de la programmation d'un match R2 au Stade des Ateliers, le match initialement prévu à 15h est avancé à 13h.

Accord des deux clubs et de la Commission.

DEPARTEMENTAL 2 poule A

FC COSNOIS 1 / COULANGES 2 - match n° 50140.1 reporté à une date à fixer.

2 - COURRIEL

- [Du club de DRUY BEARD](#)

Pris note

- [De la ville de COSNE/LOIRE](#)

La Mairie interdit l'utilisation du terrain de rugby du stade Raphaël Giraux pour les rencontres du COSNOIS FC aux dates suivantes :

- Dimanche 01 octobre 2023
- Dimanche 22 octobre 2023
- Dimanche 12 novembre 2023
- Dimanche 03 décembre 2023
- Dimanche 21 janvier 2024
- Dimanche 11 février 2024
- Dimanche 10 mars 2023
- Dimanche 24 mars 2024
- Dimanche 31 mars 2024

3 – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4

Quinze clubs se sont engagés pour l'édition 2023/2024 qui se déroulera en deux phases. Pour la première, trois poules géographiques ont été constituées :

1ère phase - Poules géographiques :

=> Trois poules de cinq

=> Match aller simple uniquement, soit 5 journées.

Poule A : PREMERY 1, CHATILLON 2, ENT MOUX-BRASSY 2, TANNAY 1, VARZY 2.

Poule B : NARCY 1, CHAULGNES 2, MARZY 3, GARCHIZY-FRANCO-PORTUGAIS 2, SAINT-ELOI 2.

Poule C : ENT SAUVIGNY/SLA 1, COSSAYE 2, CERCY 2, LUTHENAY 2, DRUY-BEARD 2.

2ème phase – Deux poules non géographiques :

=> Poule A appelée **ELITE** : elle est constituée des 2 premiers de chaque poule et des 2 meilleurs troisièmes. Ces 8 équipes disputeront la montée en D3 et joueront le titre de champion de la poule ELITE (14 journées).

=> Poule B appelée **CONSOLANTE** : elle est constituée du moins bon troisième et des clubs classés quatrième et cinquième soit 7 équipes qui disputeront le titre de champion de la CONSOLANTE, sans accession (14 journées).

=> Match Aller et Retour

La commission précise que le règlement des compétitions Seniors sera appliqué pour le championnat départemental 4 aussi bien pour la phase 1 que la phase 2.

4 – COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour la saison 2023-2024, la **Coupe du Conseil Départemental** est composée d'un total de **50 équipes** réparties de la façon suivante :

NATIONAL 3 (1 équipe)

COSNE 1

REGIONAL 1 (1 équipe)

GARCHIZY 1

REGIONAL 2 (7 équipes)

LA CHARITE 1, NEVERS BANLAY 1, NEVERS CHALLUY SERMOISE 1, NEVERS FC 1, ST BENIN 1, SNID 1, VAUZELLES 1.

REGIONAL 3 (4 équipes)

COULANGES 1, ESN 58 1, FOURCHAMBAULT 1, LA MACHINE 1.

DEPARTEMENTAL 1 (9 équipes)

CHARRIN 1, CHATEAU-CHINON ARLEUF 1, CLAMECY 1, CORBIGNY 1, GUERIGNY URZY 1, MARZY 1, MOULINS ENGILBERT 1, POUQUES 1, ST PIERRE LE MOUTIER 1.

DEPARTEMENTAL 2 (12 équipes)

ALLIGNY ST AMAND 1, CERCY 1, CHAULGNES 1, COSNOIS FC 1, COSSAYE 1, CIE IMPHY 1, LUTHENAY UXELOUP 1, LUZY MILLAY 1, POUILLY 1, ST ELOI 1, ST PERE 1, VARZY 1.

DEPARTEMENTAL 3 (12 équipes)

CHANTENAY 1, CHATILLON 1, Ent. CORANCY/CHATEAU/ARLEUF 1, DRUY BEARD 1, Ent. MOUX/BRASSY 1, GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1, MONTIGNY 1, LORMES 1, OLYMPIQUE ST MARTIN D'HEUILLE 1, ST REVERIEN 1, ST SAULGE 1, ST SEINE 1.

DEPARTEMENTAL 4 (4 équipes)

NARCY 1, PREMERY 1, Ent. SAUVIGNY / SLA 1, TANNAY 1.

DEROULEMENT DE LA COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1^{er} Tour => le 17 septembre 2023

- 28 équipes de Départemental 2, 3 et 4
 - D4 => 4 équipes
 - D3 => 12 équipes

D2 => 12 équipes

- Soit 6 équipes + 22 exempts

2^{ème} Tour => le 01 octobre 2023

- 3 qualifiés + 22 exempts du tour précédent + 9 équipes de D1
- Soit 34 équipes

3^{ème} Tour => le 10 décembre 2023

- 17 qualifiés du tour précédent + 7 équipes de R2 + 4 équipes de R3
- Soit 28 équipes

1/8 Finale => le 4 février 2024

- 14 qualifiés du tour précédent + 1 équipes de R1 + 1 équipe de N3
- Soit 16 équipes

1/4 Finale => le 1^{er} mai 2024

- 8 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 29 mai 2024

- 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 16 juin 2024

- 2 qualifiés du tour précédent

TIRAGE DE LA COUPE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1^{er} tour => 17 septembre 2023

3 Matches :

LUTHENAY UXELOUP D2 /CHAULGNES D2
OLYMPIQUE ST MARTIN D'HEUILLE D3 / NARCY D4
VARZY D2 / COSNOIS FC D2

22 exempts

ALLIGNY ST AMAND 1, CERCY 1, COSSAYE 1, CIE IMPHY 1, LUZY MILLAY 1, POUILLY 1, ST ELOI 1, ST PERE 1
CHANTENAY 1, CHATILLON 1, Ent. CORANCY/CHATEAU/ARLEUF 1, DRUY BEARD 1, Ent. MOUX/BRASSY 1,
GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1, MONTIGNY 1, LORMES 1, ST REVERIEN 1, ST SAULGE 1, ST SEINE 1,
PREMERY 1, Ent. SAUVIGNY / SLA 1, TANNAY 1.

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – ENGAGEMENTS CRITERIUM FÉMININ

La Commission dresse la liste des équipes engagées dans le Critérium :

BRASSY 1 - CHARRIN 1- Ent. CLAMECY/TANNAY 1 - COSSAYE 1 - COULANGES 1 – Ent. CORBIGNY /
CHATEAU-CHINON ARLEUF 1 – ESN 1 - Ent. POUILLY / MARZY 1 – GUERIGNY URZY 1 - NEVERS FC 2 –
SNID 1 – ST REVERIEN 1 - VARZY 1

Elle prend connaissance du mail du club de Cosne indiquant son retrait d'engagement.

Le calendrier sera publié après le 11 septembre 2023.

Le début de la 1^{ère} phase est fixé au 24 septembre 2023.

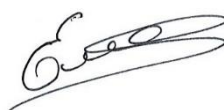


PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 A 17H00

Le Président de séance
Michel PINGUET



Le secrétaire de séance
Lionel ERAY



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.